L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73, rue de Chartres.

Nouvelle-Orléans.
Mercredi matin, 30 novembre.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Seule ligne directe pour la France.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS, capt Surmont, Samedi 26 nov.
SAINT-LAURENT, capt Lemarié, 10 décembre;
PEREIRE, capt Daure, Samedi, 24 déc.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier.
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. Seconde cabine, $80.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New York.

REMARQUE SPECIALE—Dorénavant les vapeurs de cette ligne toucheront à Southampton, Angleterre, pour débarquer les voyageurs et les espèces.

L. GRAND & Cie, Agent, rue Carondelet, 18.
8 nov—

BREME.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à La Havane.

Les beaux steamers à hélice de LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier en septembre prochain.

Ils toucheront, en allant en Europe, à La Havane et au Havre, et en revenant, à La Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret.

Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans—
Premières cabines.......... $120 en or.
Entrepont.......... 40 "
De la Nlle-Orléans ou de La Havane à Southampton, au Hâvre ou à Brême—
Premières cabines.......... $[illegible] en or.
Entrepont.......... 45 "

Les billets de passage de Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans seront délivrés par le soussigné.

Les steamers de la ligne entre New York et Brême partent tous les JEUDIS et SAMEDIS, et ceux de la ligne entre Baltimore et Brême tous les DEUX MERCREDIS, touchant à Southampton.

On peut se procurer des billets de passage au bureau du soussigné.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER, Agent, No 41 rue Union.
21 sept—

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

CRESCENT CITY..... Capt. Geo. L. Norton
SHERMAN.......... Capt.—
GEN'L MEADE.......... Capt. A. W. Sampson,
UNITED-STATES.......... Capt. Geo. H. Smith,
MISSISSIPPI.......... Capt. W. P. Henry,
WESTERN METROPOLIS.......... Capt. H. S. Quick
EMILY B. SOUDER, Capt—

Partant de New-York, tous les samedis,
Le steamer
WESTERN METROPOLIS,
H. S. Quick, commandant,
Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson le DIMANCHE, 4 décembre, à 8 heures du matin.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.
Chambres.......... $50 00.
Entrepont.......... 25 00.

On signe des billets de connaissements pour Liverpool, Glasgow Hamburg et Brême.

Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont, (through ticket), pour Liverpool et le continent, en reliant à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.

Pour fret ou passage, s'adresser à
LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No. 1[illegible].

Pour New-York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA,
ST-LOUIS.

Le steamer
GEO. CROMWELL,
S. L. Gapp, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 3 décembre, à 8 heures A. M.
Passage.......... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No. 41.
4mai—1an

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.,
NATCHEZ,
T. L. Leathers, capitaine,
Sam. AYLES, commis,

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires.

A Vicksburg le Natchez se reliera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, coin Commune et Delta.
17 sept—3m

Pour Fort Adams.

Bi-Hebdomadaire.

Pour Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge et Donaldsonville.

Le bateau de la malle
WADE HAMPTON,
J. C. Libano, capitaine, Leo Bayhy, commis,
Partira de la Nlle-Orléans tous les VENDREDIS et LUNDIS soir, à 5 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à
SINNOTT & ADAMS,
2 oct 11 rue Commerce.

Pour la Côte, Lobdell Store et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur "BART ABLE," capitaine N. B. Baranco, commis Allen Jamel, partira de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS soir à 5 heures, et les VENDREDIS, matin à 10 heures. A son retour, il partira de Lobdell Store tous les MARDIS et SAMEDIS SOIR.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SINNOTT & ADAMS, agents,
7mai Au No. 11 du Commercial Place.

POUR ALEXANDRIA et GRAND ECORE

Départ tous les VENDREDIS, à 5 heures du soir.

Pour Alexandria Grand Ecore et tous les points intermédiaires. Le bateau à vapeur BELLE OF ALTON, capitaine J. F. McKinney; Wm A. Hunt, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
LOW & McPEAKE, au No 70 de la rue Gravier.
Geo. D. HITE, au No 17 de la rue Tchoupitoulas.

Le Belle of Alton fera constamment le service, et il prendra des passagers pour la côte.
11 nov—

POUR LA COTE ET HERMITAGE,

(Bi-Hebdomadaire.)

W. S. PIKE,
J. J. Brown, capitaine,
S. Streck, commis,

Jours de départ, tous les LUNDIS soir, à 5 heures, et tous les VENDREDIS matin, à 10 heures.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
JOHN JANNEY,
Encoignure des rues Delta et Commune.

Un commis recevra constamment sur la levée pour recevoir son fret. 11 août—

Pour les Attakapas et l'Atchafalaya.

Le bateau à vapeur ROB ROY,
Capitaine, D. E. Grover. Commis, W. W. Kane.
Départ, JEUDI, 1er décembre 1870.

Le ROB ROY prendra du fret pour St-Martinville, à Nouvelle-Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville et tous les ports intermédiaires. Le fret pour Simmsport, Murrayville, Bayou Rouge et tous les débarcadères d'habitations de l'Atchafalaya, sera l'objet d'une attention spéciale. Les expéditeurs peuvent être assurés que le bateau fera le service pendant toute la saison.

A. SMITH, rue St. Louis, No 17,
20 nov— Agent.

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau
ST. JOHN,
W. B. Gusthouse, capitaine,
Jno Mc Elroy, commis,

Laissera la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge tous les DIMANCHE matin, à 10 heures, et tous les MERCREDIS soir, à 5 heures. A son retour à la Nouvelle-Orléans, il fera le [illegible], descendant tous les MARDIS et VENDREDIS matin. Un commis est constamment sur la Levée pour recevoir son fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
9 janv— No 11 Conti.

La Côte et Donaldsonville.

Pour la Côte et Donaldsonville.—Trois voyages réguliers par semaine.—LA BELLE, A. Dugas, capitaine; J. E. Le Blanc, commis.

Partira de la Nlle-Orléans tous les Dimanches matin, à 9 heures et tous les Mardis et Jeudis, à midi précis.

Un commis est sur la Levée à toute heure du jour pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
1er sept— aux Nos 9 et 11 de la rue Delta.

Pour la côte et Donaldsonville.—Paquebot régulier de la côte—Trois voyages par semaine—HENRY TETE, Jos. Dalferes, capitaine. M. H. Landry, commis. Départs de la Nlle-Orléans tous les lundis, mercredis et vendredis, à midi; et afin de faire ses voyages de jour, il laissera Donaldsonville tous les mardis, jeudis et dimanches matin. Un commis stationnera constamment sur la Levée, à la tête de la rue Conti, pour recevoir son fret, à toute heure du jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. J. COMEAUX,
14oct— No 48, Vieille-Levée.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche
FLICKER.
Jos. F. Aucoin, capitaine, P. A. Charlet et N. E. Dupuis, commis. Part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS matin, à 10 heures, et tous les VENDREDIS soir à 5 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord

Un commis receveur est toujours sur la Levée à la tête de la rue Conti, pour recevoir son fret.
15 juillet—

Arrangement d'hiver.

Ligne de Steamers de la Malle des Etats-Unis, entre la [illegible] et la [illegible].

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.—Le steamer la malle à basse pression.

ABITA,
[illegible] Miller,

Partira pour les ports ci-dessus tous les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; les MARDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi.

Retour: Il quittera le "Old Landing" les MARDIS et les VENDREDIS, à 8 heures du matin, et Madisonville les LUNDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à 8 heures du matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps et de basses eaux.

L'Abita ira, pour le moment, à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta.

GOMEZ M. SORIA,
Aux Nos 18 et 20 de la rue de Toulouse.

JULIUS LOEFFLER,

POSEUR ET MARCHAND
d'installation de gaz.
126.......RUE DE CHARTRES.......126
(entre les rues St-Louis et Toulouse.)
L'ouvrage est garanti. 4 oct—1 an

FONDERIE DE LEEDS

(ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Fouchee.

Nous annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, [illegible] pour le Sud.

LEEDS & CO

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

Voilà deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées. Il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors s'ils sont riches, ils tombent malades, leur estomac est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en le conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant.

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer inconsidérément par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz, les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et son venin d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud.

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,
ET
MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile,
nos agents, le vendent par charetées au commerce.

On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.
1er avril—1an

PREMIER ETAT ANNUEL
(dix mois)
DE LA

Compagnie d'Assurance des Mechanics & Traders.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Primes en dix mois, du 1er novembre 1869 au 31 août 1870,		
Sur risques d'incendie......	50,450	
" " de mer,......	13,[illegible]87 86	
" " de rivières......	56,036 45	120,374 39
En moins—Pertes dans la même période:		
Sur risques d'incendie......	12,493 87	
" " de mer......	1,394 95	
" " de rivière......	16,060 29	30,538 40
		89,835 99
Réassurances......	6,533 87	
Réductions (rebates)......	2,100 36	
Primes remboursées......	1,462 53	10,116 86
		79,719 11
Dépenses générales, intérêt	15,296 38	
Taxes et licences......	846 49	18,141 85
		61,577 29
Réservé pour risques non expirés......		20,000 00
Bénéfice en dix mois......		41,577 29
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets pour actions......	572,349 00	
Effets à recevoir, pour primes......	4,031 91	
Effets à recevoir, escomptes	27,346 92	
Prêts garantis......	18,485 05	
En caisse......	33,574 35	
Primes en voie de recouvrement......	14,104 78	
Scrip de Compagnies d'Assurance Mutuelle......	1,000 00	
	672,[illegible] 55	
Passif:		
Intérêt sur capital payé....	2,[illegible] 00	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
Chs. Escoffier, secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, ce dix-septième jour de septembre mil huit cent soixante-dix.

EDGAR GRIMA,
Notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer dix pour cent d'intérêt l'an sur le capital payé, à partir du 15 octobre 1870.

Ils ont en outre déclaré les dividendes suivants
[illegible] pour cent sur le capital payé, et
[illegible] pour cent sur le montant net des primes,
lesquels dividendes seront portés au crédit des billets pour actions et pour lesquels des certificats seront émis à partir du 15 octobre 1870.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
Chs. [illegible], Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

C. W. Allen,	A. Elmer Bader,	R. H. Noble,
A. J. Alker,	Ben. Gerson,	R. C. Ogleeby,
E. B. Briggs,	Chs. A. Green,	L. H. Pilié,
J A Braselman,	F. C. Gullete,	Chs. C. Railey,
J. Bloom,	S. E. Hatch,	J. Pinkney Smith
Th. S. Bedley,	J. L. Hass,	W. H. Suten,
John D. Cobb,	J. A. Lane,	J. P. Todd,
G. W. Church,	G. W. Rogers, Jr,	Fred. Wing,
J. B. Campbell,	Robt. L. Moore,	T. S. Waterman,
E. Conyers,	John Myers,	Louis A. Wiltz.

CHEMINS DE FER.

Avis spécial.

St-Louis, Iron Mountain and Southern Rail-Road.

La route la plus [illegible] pour St-LOUIS, CHICAGO, [illegible], SAN FRANCISCO, ST-PAUL, KANSAS CITY, LEAVENWORTH, ST-JOSEPH, et tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Deux trains express partent de la gare du chemin de fer de Jackson, tous les jours, à 7 heures du matin et à 4 heures du soir.

Un train exprès part du pied de la rue du Canal, tous les matins, à 7 heures, via le chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga, et se relie, à Mobile, avec le chemin de fer de Mobile et de l'Ohio pour tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Pour les tickets, s'adresser à
A. D. SHELDON,
Agent du chemin de fer de Jackson, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel,
ou à W. BEDELL,
Agent du chemin de fer de Chattanooga, au coin de la rue du Canal et de la Commune.
J. H. WINGFIELD,
S. O. agent à St-Louis, ch. St-Louis, I. M. et S. R. R.
24nov—

Voyageurs ATTENTION!!

[illegible]

Le Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud, Et celui du Mississipi Central,

Ont leurs wagons de passagers et de bagages sur toute la longueur des voies, sans changement.

Le convoi express de 7 heures du matin part de la Nlle-Orléans tous les jours (le dimanche excepté) et se relie à

Vicksburg, Memphis, St-Louis, Chicago, Louisville et tous les points au-delà.

Wagons dortoirs, de Canton à Grande Jonction et Humboldt.

Le convoi de la malle de 5 h. du soir se relie aux heures indiquées à

L'Express "LIGHTNING", pour tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Ces chemins de fer transportent la grande malle du Nord.

Et vont à New-York en 76 heures!

Chars dortoirs neufs et élégants jusqu'à Humboldt, Tenn., Cleveland, Tenn., et Louisville, Ky.

Le convoi Express Sud arrive à la Nlle-Orléans à 1 heure et demie du matin.

Le convoi malle " "
à 11 heures 5 minutes du matin.

Bagage "checked" de la résidence à destination.

Bureaux, à Galveston—dans l'Iron Building (bâtisse en fer.)

Bureaux, à la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune et au dépôt!

E. D. FROST, Surint.-gén. du Ch. M. C.
D. B. MOREY, Ag.-gén. fret du Ch. M. C.
E. Q. SEWALL, Sur.-gén. Ch. de fer Jackson.
J. E. MOREY, Ag.-gén. fret Ch. de fer Jackson.
S. W. SCOTT, Ag.-gén. pour les passagers.
22 juillet—

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga.

[illegible]

La division de Mobile, de ce Chemin de fer, sera ouverte au commerce

LUNDI, 21 NOVEMBRE 1870,

et les convois de passagers partiront comme suit

De la Nouvelle-Orléans, du pied de la rue du Canal pour

La Baie St. Louis, Pass Christian, Mississippi City, Ocean Springs, Pascagoula et Mobile à.......... 8 heures du matin.
Ils arriveront à Mobile à.... 2 " après-midi.
Et se relieront à Mobile avec
Le Chemin de Fer de Mobile et de l'Ohio et celui de Mobile et de Montgomery,
Pour tous les points
DU NORD, DE L'EST ET DE L'OUEST.
Ils partiront de la Mobile, pour la Nouvelle-Orléans, à.......... 11:20 du matin,
Et arriveront à.......... 5:30 du soir.

Prix du passage de la Nlle-Orléans à Mobile, $5

Des trains de fret partiront d'une ville à l'autre tous les jours.

On reçoit le fret à la Nlle-Orléans, au pied de la rue Julia, avant 4 heures et demie de l'après-midi et ce fret est livré à la Mobile le lendemain matin, de bonne heure. Le taux est aussi bas que celui de toute autre voie.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau général de la Compagnie, salles 1 et 2, au premier, Batisse Story, au coin des rues Camp et Commune.

J. R. KENDRICK,
Surintendant Général.
Nlle-Orléans, 19 novembre 1870. 19 nov—

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE L'ILLINOIS.

Nlle-Orléans, Chicago et l'Ouest.

Le Chemin de fer central de l'Illinois et la Bee Line via Cairo, prend le fret de la Nlle-Orléans sur des bateaux de première classe qui partent tous les jours, à 5 heures de l'après-midi, pour Cairo, Chicago, et tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Les taux sont des plus bas.

Les taux, les connaissements de la Nlle-Orléans, par cette route, ne sont délivrés, signés et reconnus qu'au bureau général de cette Compagnie, au No 28 de la rue Carondelet.

Les expéditeurs, en prenant cette voie, économisent les frais de drayage et de transfert à Cairo; leurs marchandises sont toujours couvertes et l'expédition n'en coûte rien.

JAMES T. TUCKER,
Agent général.
8nov—

Chemin de fer Pontchartrain.

[illegible]

ARRANGEMENT D'HIVER.
Excursion de la ville au Lac, aller et retour, le même jour—25 cents,

A partir de lundi, 3 octobre 1870, les convois de ce chemin partiront comme suit:

DU LAC.		DE LA VILLE.	
6 heures du matin,		6 heures du matin,	
8 "	"	8 "	"
10 "	"	10 "	"
12 "	"	Midi.	
1 "	de l'après-midi,	2 heures de l'après-midi	
3 "	"	4 "	"
5 "	"	6 "	du soir,
7 "	du soir,	8 "	"

Le Dimanche, les convois partiront de la rue Girod et du Lac toutes les heures après 2 heures de l'après-midi.

Un char à cheval partira de l'ancien dépôt, tous ce matins à 4 heures et du Lac une heure après le dernier convoi à vapeur.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et au tant pour revenir.

GEO. PANDELY,
4 oct— Surintendant-Général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Le fret pour le chemin, pour les débarcadères du Tèche et pour les Opelousas, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St. Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à cinq heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera transporté aux taux le bateau à vapeur pour toute la route.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures. sts
27 mai— CHS. A. WHITNEY & CO. Ags

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle-Orléans, No 61, rue du Camp.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1869, savoir:		
Sur les risques d'incendie......	$125,500 46	
Sur les risques de mer....	60,033 12	
Sur les risques des rivières......	101,182 06	
	$286,814 22	
A ajouter—Risques non déterminés pour 1868.....	59,394 00	$346,[illegible]
A déduire—Risques non déterminés pour 1869....	$ 51,511 69	
Primes remises......	1,632 75	53,148 73
Gains nets sur les primes de 1869......		$292,[illegible] 47
Pertes payées durant la même période avoir:		
Sur les risques d'incendies......	$60,021 92	
Sur les risque de mer....	12,[illegible] 87	
Sur les risques de rivière...	28,[illegible] 90	$81,[illegible] 97
Taxes......	$55,733 86	
Dépenses générales......	41,379 10	
Escompte sur primes......	22,721 60	
Réassurances......	1,321 79	
Intérêt sur scrips	45,575 92	
Profits et pertes...	20,827 66—151,[illegible] 14	
	$232,[illegible] 84	
Moins le compte d'escompte et d'intérêt......	62,[illegible] 53—	170,[illegible] 25
Profit net......		$112,[illegible] 38

La Compagnie possède l'actif suivant,
ESTIMÉ A SA VALEUR LA PLUS FAIBLE DE LA PLACE, AU COMPTANT, SAVOIR:

9 Bons consolidés de la ville et bons de ville pour chemins de fer......	$[illegible] 00
19 bons de l'Etat......	212,[illegible] 00
3 Bons de la Grande Loge de la Louisiane......	3,000 00
4 Bons des Odd Fellows' Hall Association......	4,000 00
2 Bons du New Orleans Turners' Association......	1,[illegible] 00
[illegible] Actions Union Bank of Louisiana......	[illegible]
50 .. Mechanics' & Traders' Bank....	2,[illegible] 00
146 .. Louisiana State Bank....	5,[illegible] 00
212 .. Canal and Banking Company...	3,[illegible] 00
[illegible] .. New Orleans Gas Light Co....	[illegible]
5 .. Merchants' Bank....	[illegible]
344 .. Citizens' Bank....	[illegible]
60 .. Crescent City Bank....	1,[illegible] 00
Prêts sur garanties......	118,[illegible] 46
Prêts sur hypothèques......	78,[illegible] 00
Billets à recevoir......	7,014 20
Scrip d'autres compagnies d'assurance....	[illegible]
Valeurs hors de cours......	1,[illegible]
Coupons d'Etat et de ville non collectés...	6,[illegible]
Primes en voie de collection......	24,[illegible]
Argent comptant......	34,[illegible] 34
	$[illegible]74,[illegible] 24

L'état ci-dessus est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1870.

A. SHELLEY,
Deuxième Justice de Paix,
pour la paroisse d'Orléans.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les Certificats de Profits dûs; aussi, TRENTE-TROIS ET UN TIERS POUR CENT sur la balance de Scrips de l'année 1866, à partir du deuxième lundi de février 1870. En il a été plus déclaré un Dividende de Scrip de QUATRE-VINGTS POUR CENT sur le gain net des primes de participation pour l'année terminée le 31 décembre 1869, pour lequel des certificats seront émis à dater du 21 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1870:

John G. Gaines,	R. J. Hart,
J. C. Richie,	Henry Renshaw,
E. [illegible],	Hugh Wilson,
I. N. Marks,	W. E. Seymour,
Chas. Macready,	Rich'd S. Venables,
Richard Flower,	Thos. Sloo.

THEOPHILE GOLLAIN vs JAMES CAMPBELL.

Quatrième Cour de District—Pour la Paroisse d'Orléans, No. [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-sept de décembre 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de l'Hôpital, Tonti, des Ursulines et Rocheblave, désigné par le numéro quarante, d'après un plan particulier dressé par C. A. de Armas, arpenteur, le 14 de juillet 1850, et annexé à un acte au rapport d'Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes ses dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John Bistry, suivant acte au rapport de O. Drouet, notaire public en cette ville, [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
23 nov—4,11,21,27 déc

FREDERICKSON & HARTE,

Pharmaciens et Chimistes,
AU No. 139 DE LA RUE DU CANAL,

Ont constamment en magasin un grand assortiment de
Drogues et Médicaments,
Produits chimiques purs,
Verrerie, Sangsues,
Parfumerie française, de choix,
Savons, Brosses, Peignes,
&c., &c., &c., &c.

Ayant conclu des arrangements avec les premières maisons de France, d'Angleterre et d'Allemagne, qui nous favorisent, pendant la saison prochaine, une grande variété de produits de leurs laboratoires, nous serons à même de remplir leurs ordres de [illegible].

Nous donnons à nos amis l'assurance que nous ne tenons que des articles de première qualité et que nos prix seront toujours aussi modérés que le permettront des articles de ce genre.

Nous avons, entre les produits que nous venons d'énumérer, un choix des

Instruments de chirurgie,

DE

Geo. Tiemann & Co.

Notre position d'agents de cette maison bien connue nous met à même de fournir aux médecins tout ce dont ils ont besoin. Ils trouveront leur avantage à venir examiner notre stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Nous complétons en ce moment notre stock de

Médicaments patentés

FRANÇAIS,
AMÉRICAINS
et ANGLAIS,

Car notre intention est d'avoir l'assortiment le plus varié de la Nlle-Orléans.

Etant les agents de maisons de New York, nous avons toujours un approvisionnement complet des

Préparations de Fougeras.

Comme on nous a cédé la
SEULE AGENCE
—de la—

Compagnie de Vichy,

de France,

Et des propriétaires de la

Source d'Eaux amères,

—de—
FRIEDRICHSHALL,
en Allemagne,

Nous serons dorénavant à l'abri de la désagréable nécessité de tarder à remplir les ordres, ainsi que nous avons dû le faire dernièrement. La seule excuse que nous puissions présenter à nos clients à ce sujet, c'est que la vente de ces eaux célèbres à prix de telles proportions depuis six mois, qu'il nous a été impossible, tout d'abord, de répondre aux nombreuses demandes qui nous étaient adressées.

Notre liste d'autres

Eaux Minérales

se compose des eaux connues sous les noms de:

BLUE LICK,	GETTYSBURG,
BLADON,	SOUR LAKE,
CONGRESS,	HIGH ROCK CONGRESS,
SELTZ,	EMPIRE,

et s'agrandit journellement par de nouveaux arrivages au

Dépôt d'Eaux Minérales de la Nouvelle-Orléans,

AU NO. 139 DE LA RUE DU CANAL.

Nous avons, en outre des eaux naturelles, notre

Fontaine arctique,

qui fonctionne parfaitement et nous fournit les différentes eaux artificielles, telles que VICHY, PYRMONT (ferrugineuse), KISSINGEN, KISSINGEN AMER que l'on considère aujourd'hui comme les boissons les plus rafraîchissantes et les plus saines qui se puissent prendre dans notre climat. Elles sont chargées de gaz, presque glacées, et supérieures sous tous les rapports, à celles de "Hanbury Smith", à New-York. Nous les avons également en bouteilles et les expédions pour la ville et pour la campagne.

Notre but a constamment été de tenir

Notre département de détail et de prescriptions

dans un état tel que le public sache où trouver les articles qui se rattachent à notre genre de commerce et faire remplir les prescriptions en toute confiance. N'ayant que d'habiles assistants, nous avons que nos efforts ont jusqu'ici été couronnés de succès. Nous ne négligerons aucune occasion d'introduire des améliorations dans ce département de notre maison.

FREDERICKSON & HARTE,
Chimistes et Pharmaciens,
Au No 139 de la rue du Canal,
10 juillet—1an Bâtisse Touro.

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., of NEW-YORK,

ORGANISÉE EN 1859.

Aucune Police ne peut être forfaite.
Prise de Tiers d'Emprunt.—Aucun Billet n'est exigé.

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT, 50 POUR CENT.

Egal de cent à cent cinquante pour cent de dividende reversible.

ETAT DES AFFAIRES.

Polices en vigueur......	$[illegible]
Actif......	2,[illegible]
Revenu Annuel......	1,[illegible]
Pertes payées......	[illegible]

OFFICIERS.
W. H. PECKHAM, Président,
W. T. HOOKER, Vice-Président,
L. MCADAM, Actuaire et Secrétaire.

DIRECTEURS.
Hon. John A. Dix, New-York,
John J. Crane, président Banque Republic,
William T. Hooker, Wall Street,
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co.),
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co.,
Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co.,
Benjamin B. Sherman, trésorier New-York Steam Sugar Refining Company,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co.,
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,
E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.,
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co.,
Julius H. Pratt, négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Starr, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York,
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
John H. Sherwood, Park Place,
Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty-third Street,
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,
George W. Farlee, avocat,
W. L. Cogswell, négociant.

JOSEPH MAGNER,
Agent-Général pour la Louisiane et le Texas,
rue Commune.

VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—

Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1870

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1870:

Primes d'incendie dans l'année,	$189,[illegible] 70	
" de mer "	75,157 [illegible]	
" de rivières "	217,094 46	
		$[illegible] 02
Montant des primes......		$[illegible] 02
Réassurances et primes remboursées......		22,[illegible]
Montant net des primes......		$[illegible]
Pertes payées et estimées comme suit:		
Incendie......	$40,[illegible]	
Mer......	17,149 73	
Rivières......	76,776 37	
Taxes payées et estimées......	30,[illegible]	
Escompte au lieu de scrip, timbres, dépenses, intérêt, &c. escompte en moins, &c......	72,[illegible] 94	
		240,877 60
Bénéfice net......		$[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir......	$13,[illegible] 34	
Prêts sur bonds et hypothèque	105,[illegible]	
		$[illegible]
En caisse......	115,[illegible] 31	
Prêts garantis par actions, sur demande, équivalant au comptant......	217,[illegible]	
		[illegible]
Propriété foncière......		[illegible]
Scrip d'autres compagnies......		[illegible]
Bonds de la ville consolidés......	30,[illegible]	
Bonds de la ville......	[illegible]	
Actions de banques et autres actions, coût: $[illegible]......	111,[illegible]	
		[illegible]
Compagnie Vallette (dry dock)	15,[illegible]	
Compagnie Good Intent Tow Boat et autres stocks......	7,[illegible]	
		[illegible]
Dû pour primes en voie de recouvrement......		[illegible]
		$[illegible]
La Compagnie a également des billets suspendus, actions et bonds......	$[illegible] 07	
Scrip Retiré......	9,[illegible]	
En moins, intérêt sur scrip......	63,[illegible]	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans

Assermenté et signé pardevant moi, ce 25 mai 1870.

A. SHELLEY,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, comptant, sur tous les certificats de scrip, et de payer, comptant, [illegible] dûment le [illegible] de juin prochain.

Ils ont en outre déclaré un dividende de [illegible] pour cent sur le montant net des primes [illegible] pour l'année expirée le 30 avril—dividende [illegible].

THOMAS A. ADAMS, Président.
C. T. BUDDECKE, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Thomas A. Adams,	Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	Samuel B. Newman,
F. H. Foley,	J. J. Gasquet,
A. G. Ober,	A. Thompson,
T. Gibbs,	John Phelps,
A. Elmer Bader,	E. H. Summers.

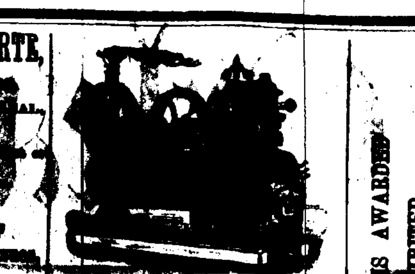

FONDERIE D'AMES

Machines Portatives

La satisfaction générale que donnent nos machines prouve que nous avons atteint notre but de vendre la meilleure machine pour la moindre somme, et la plus solide et la plus simple qui se trouve sur le marché américain.

Nous avons reçu et nous continuons de recevoir les témoignages les plus flatteurs de leur supériorité sous le rapport de la puissance, de la simplicité et de la construction. Nous défions les autres maisons du pays fabriquer qui puisse se comparer à nos machines.

Nous avons en opération plus de six cents machines portatives dans presque tous les Etats de l'Union, donnant partout la plus entière satisfaction.

Toutes les machines sont faites sur des plateaux différentes, de manière à ce qu'elles puissent servir comme machines stationnaires.

WM. L. CUSHING,
Seul Agent, Nouvelle-Orléans.

Demandez des circulaires.

Véritables Moulins à Maïs et à Blé, de STRAUB.

LA REINE DU SUD.

AGENCE DU SUD,
61..........Rue St. Charles..........61
NOUVELLE-ORLÉANS.

WM. L. CUSHING,
Seul Agent.

AVIS.—Je me suis retiré des affaires à cause de mon grand âge, et désormais ceux qui voudront de mes moulins ou de renseignements sur la manière de s'en servir, devront s'adresser par lettres à mon fils, H. P. STRAUB, qui me remplace dans l'exploitation de mes célèbres moulins à moudre le blé, le maïs et les autres grains, moulins patentés et célèbres chez tous les habitants de tout le monde. Ces moulins continuent à être faits des meilleurs matériaux français et seront construits avec le plus grand soin; ils sont garantis comme étant supérieurs à tout autre moulin aux Etats-Unis.

ISAAC STRAUB.

Mon seul agent à la Nouvelle-Orléans est M. WM. L. CUSHING, et tous les ordres à lui adressés seront remplis aux prix de facture. Mes moulins sont vendus meilleur marché qu'aucun autre sur le marché. Ils ont partout la réputation d'être les meilleurs qui aient jamais été fabriqués, et mon but sera de maintenir la réputation des Straub's Genuine Queen of the South Corn Mills.

H. P. STRAUB,
Successeur d'Isaac Straub.

DEPOT DU SUD,
61..........St. Charles..........61
NOUVELLE-ORLÉANS.

WM. L. CUSHING, Agent.

Le prix le plus élevé a été décerné, à la Foire d'Etat, à Hoe & Co., pour les meilleures Scies à Dents Insérées. Ce prix leur a été décerné malgré l'immense déploiement d'échantillons faits par l'American Saw Co. et d'autres. Les Scies de Hoe & Co. sont vendues à la Nlle-Orléans par W. L. Cushing aux prix de facture.

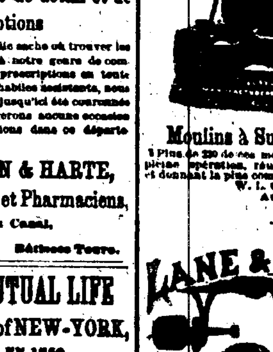

Moulins à Sucre de Croncher.

Plus de 230 de ces moulins sont maintenant en pleine opération, réussissant merveilleusement et donnant la plus complète satisfaction.

W. L. CUSHING, Seul Agent
Au No 61 de la rue St Charles.

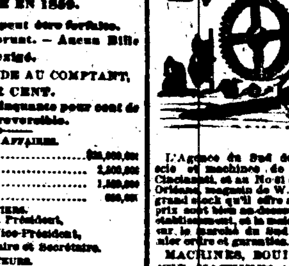

L'Agence du Sud de ses célèbres moulins à scie et machines de LANE & BODLEY, de Cincinnati, et au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, aux soins de W. L. CUSHING qui a un grand stock qu'il offre aux prix de fabrique. Des prix sont réduits de manière à répondre aux besoins du marché du Sud que des machines de premier ordre et garanties.

MACHINES, BOUILLOIRES, MOULINS A SCIE, MACHINES A LATTES ET A BARDEAUX, POULIES, MACHINES A BOUES, POMPES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS ET TOUTE ESPECE DE MACHINES—FABRIQUÉES PAR LANE & BODLEY, DE CINCINNATI.

Pour les circulaires donnant des détails complets, s'adresser à W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans.
24 nov—

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A l'angle des rues Canal et Camp.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 décembre 1869:		
Sur risques d'incendie......	$318,344 09	
Sur risques de mer......	35,[illegible] 57	
Sur risques de rivières......	35,[illegible] 38	
Total des primes......		$[illegible]27 04
En moins, primes non expirées le 31 décembre 1869......	$[illegible],145 00	
En moins, primes remboursées......	7,[illegible] 13—	[illegible]
Montant net des primes......		[illegible]
En moins, pertes par l'incendie......	$[illegible] 44	
En moins, pertes sur mer......	17,[illegible]	
En moins, pertes sur les rivières......	11,[illegible]	
Taxes et licences......	[illegible]	
Réassurances......	[illegible]	
Dépenses générales, profits et pertes......	[illegible]	
Intérêt sur scrips non expirés......	[illegible]	[illegible]
Bénéfice......		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriété foncière......	73,[illegible] 77
Effets à recevoir pour primes......	[illegible]
Effets à recevoir sur premières hypothèques et garanties......	[illegible]
Primes en voie de recouvrement......	[illegible]
En caisse......	[illegible]
—BONDS ET ACTIONS—	
Bonds de la ville consolidés et de chemin de fer......	[illegible]
Actions de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans......	[illegible]
Actions de la Compagnie des chemins de fer de la ville......	3,[illegible] 00
Actions de la Banque des Marchands......	1,[illegible] 00
Actions de la Compagnie Vallette du Dry Dock......	13,[illegible] 00
Actions du Théâtre de l'Opéra......	[illegible]
Actions de la Cie. de paquebots de la Nlle-Orléans à la Rivière......	[illegible]
Scrip de Compagnies d'Assurance Mutuelle......	37,[illegible] 00
Compagnie de la Nlle-Orléans......	1,[illegible] 00
Compagnie d'allège et de sauvetage de la Nlle-Orléans......	[illegible]
Primes totales......	$[illegible] 00

A DÉDUIRE:

Actions de la Cie. des Marchands Exchange......	$[illegible] 00
Compagnie d'allège et de sauvetage de la Nlle-Orléans......	[illegible] 00
Dépréciation des valeurs [illegible]......	[illegible]
Valeur de l'actif sur le marché, au comptant......	$[illegible]

PASSIF:

Scrips pour l'année [illegible]......	[illegible]
Scrips pour l'année [illegible]......	[illegible]
Scrips pour l'année [illegible]......	[illegible]
Scrips pour l'année [illegible]......	[illegible]
Scrips pour l'année [illegible]......	[illegible]
Scrips pour l'année [illegible]......	[illegible]
Scrips pour l'année [illegible]......	[illegible]
Intérêts de scrips, non réclamés......	[illegible]
Dividendes de scrips non réclamés......	[illegible]
Pertes non réglées......	[illegible]
Réserve pour primes non gagnées......	[illegible]
Fonds de réserve......	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] janvier 1870.

W. J. CASTELL,
Notaire public.

Le [illegible] janvier 1870, à une séance des Directeurs [illegible], il a été déclaré un dividende de [illegible] pour cent [illegible] sur le montant net des primes [illegible] pour l'année expirée le 31 décembre 1869, [illegible] à partir du deuxième lundi de février prochain.

DIRECTEURS:

[illegible]

V. BIRI,

Manufacturier and Dealer in
WILLOWWARE.

Wagons, Chaises, Market-Baskets, Work-Baskets, Clothes-Baskets, [illegible].

Corner of [illegible] and [illegible] Chartres street, New Orleans.

Established in 1841.

FORSYTH U. S. STANDARD SCALES.

THE FIRST PREMIUMS AWARDED WHEREVER EXHIBITED.

200 Varieties Scales.

The above cut represents the FORSYTH SUSPENSION R. R. TRACK SCALE. They are also the only manufacturers of SUSPENSION HAY, COAL and STOCK SCALES, with Patent DOUBLE BEAMS AND GRADUATED PENDULUMS. These SCALES are specially adapted to wet and marshy locations, as they require no pit. The levers being overhead and protected from dirt, rust, dampness and over loaded wagons and R. R. cars.

EVERY DESCRIPTION OF
DEEP AND SHALLOW PIT R. R. TRACK, HAY, COAL AND STOCK SCALES, R. R. DEPOT, WAREHOUSE, PLANTATION, DRUG, MARKET
and
GROCERS' SCALES.

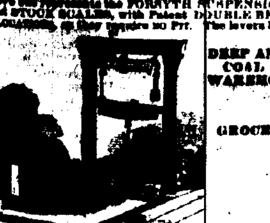

TUCKER'S IMPROVED CASH DRAWER, the BEST in USE, and every lock WARRANTED. The only sure PROTECTION AGAINST THIEVES. The lock is capable of 36 changes. The alarm is simple in its construction and will last for years.

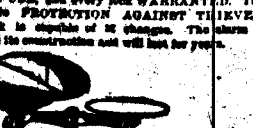

DEARBORN BALANCE, COTTON, SUGAR and GRAIN BEAMS and FRAMES, R. R. MANIFEST and Letter Copying PRESSES, WAREHOUSE and COTTON TRUCKS, BAGGAGE BARROWS, etc.

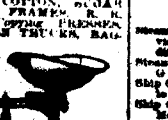

A LARGE AND COMPLETE ASSORTMENT

of the above articles always on hand and for sale by
FORSYTH, ELLISON & CO.
nov16 6m General Agents for the Gulf States, No. 66 Magazine street, N. O.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

194..........RUE DU CANAL..........194

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues pendant l'année finissant le 31 mai 1870, y compris les primes non expirées de l'année précédente:		
Sur les risques d'incendie......	$[illegible]	
Sur les risques de mer......	[illegible]	
Sur les risques de rivières......	[illegible]	
Total......		$[illegible]
En moins—Primes sur risques non expirés......		[illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1870......		$[illegible]
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie......	$[illegible] 73	
Sur les risques de mer......	[illegible]	
Sur les risques de rivières......	[illegible]	
	$[illegible]	
Taxes......	[illegible]	
Ré-assurances et primes remboursées......	[illegible]	
Intérêts, moins dépenses......	[illegible]	[illegible]
Bénéfice......		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriété foncière......	[illegible]
Bons de la ville......	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer......	[illegible]
Billets garantis par hypothèques......	[illegible]
Billets garantis par nantissements......	[illegible]
Effets à recevoir......	[illegible]
Primes en voie de perception......	[illegible]
Prêts d'état......	[illegible]
Scrips de compagnies d'assurance......	[illegible]
Actions Valette Dry Dock Co......	[illegible]
.. de la Levée......	[illegible]
.. de la Levee Steam Cotton Press......	[illegible]
.. Louisiana Equitable Life......	[illegible]
Bons hyp. de la Grande Loge de la Louisiane......	[illegible]
.. Association des Turners......	[illegible]
.. de la Salle des Odd Fellows......	[illegible]
.. de la Manufacture de glace......	[illegible]
Jugement sur billets hypothécaires......	[illegible]
En caisse......	[illegible]
Total de l'actif......	$[illegible]
En moins:	
Intérêt non réclamé et intérêt payable en juillet prochain sur tous les scrips émis de la Compagnie......	$[illegible]
Emission de scrips pour les années 1869 et 1870......	[illegible]
Primes non expirées le 31 mai 1870......	[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, le 2 juin 1870.

S. MAGNER, notaire public.

A une réunion du Bureau des Directeurs tenue le 2 juin 1870, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de CINQUANTE pour cent sur le montant net des primes [illegible], à partir du premier lundi d'août prochain; de payer [illegible] pour cent [illegible], à partir du [illegible] LUNDI de [illegible], et de racheter les scrips de l'année 1861 et [illegible].

DIRECTEURS.

P. FOURCHY,	F. MASPERO,
D. McCOARD,	M. PUIG,
P. J. GEMBER,	F. G. WILTZ,
R. E. RELF,	JOS. HOY,
D. A. CHAFFRAIX,	CHS. LAFITTE,
	J. J. FERNANDEZ.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues pendant l'année expirée le 28 février 1870:		
Savoir: Primes d'incendie...	$[illegible]	
Primes de mer...	[illegible]	
Primes de rivière...	[illegible]	
		$[illegible]
Primes non expirées, primes remboursées, ré-assurances, et escompte sur primes......		[illegible]
Montant net des primes......		$[illegible]
Pertes par l'incendie......	[illegible]	
Pertes sur mer......	[illegible]	
Pertes sur les rivières......	[illegible]	
Taxes......	[illegible]	
Dépenses et profits et pertes......	[illegible]	
Intérêts du scrip non payés......	[illegible]	
Bénéfice net......		$[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit, estimé aux prix du marché, au comptant:

Placé en bonds de la ville et du gouvernement......	$[illegible]
.. actions de banques et autres......	[illegible]
.. propriétés foncières......	[illegible]
.. stock de compagnies d'assurance......	[illegible]
Effets à recevoir, sur hypothèques......	[illegible]
Effets à recevoir, sur garanties, etc......	[illegible]
Primes en voie de recouvrement......	[illegible]
En caisse, sur place et en Europe......	[illegible]
	$[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] mars 1870.

P. C. CUVELLIER, Notaire Public.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés, sera payé aux porteurs des dits certificats ou à leurs représentants, à partir du lundi [illegible] mai prochain.

Les certificats non encore payés de l'émission de [illegible] seront rachetés et payés aux porteurs ou à leurs représentants légaux, à partir du lundi, 2 mai prochain.

Il est déclaré un dividende de [illegible] pour cent sur le montant net des primes [illegible], pour lequel des certificats seront émis à dater du premier jour de juin prochain.

Par ordre des Directeurs.

CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Charles Briggs,	F. Lacourt,
Ant. Carrière,	Frank Williams,
Geo. A. Fosdick,	George Byrne,
E. Brugier,	John Pemberton,
Chas. Lafitte,	Jno. S. Wallis,
F. Ambrose,	George Foster,
Alfred Kearny,	Andrew Stewart,
A. Fréchède,	C. F. Fochier,
Geo. W. Dunbar,	J. Pargoud,
B. F. Stockmeyer,	Rudolph Sieg,
Geo. W. Hynson,	M. F. Given,
Arch'd Montgomery,	W. C. Black,
Henry J. Voss,	Geo. C. Garner,
L. Marqueze,	Geo. H. Hunt,
Chas. Weisner,	Chs. Heard,
A. B. Montgomery,	C. Carrière,
	E. S. Nevers,

COMPAGNIE MOUND CITY d'Assurance Mutuelle de la Vie, DE ST-LOUIS, MISSOURI.

OFFICIERS DU BUREAU DE LA LOCALITÉ:
JAMES J. O'FALLON, Président.
H. M. BRITTON, Vice-Président.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
H. S. [illegible], Assistant-Secrétaire.
G. G. McHATTON, Agent Général.
W. B. HARVEY, Archiviste.

DIRECTEURS:

James J. O'Fallon,	James M. Lucas,
S. A. [illegible],	W. A. Russell,
A. M. Britton,	James Lupe,
A. B. Garrison,	J. M. Harvey,
	A. M. Williamson.

Agence en Louisiane—No 38, Carondelet, au second.

OFFICIERS DE LA SUCCURSALE EN LOUISIANE:
C. M. MOUTON, Président.
R. T. MERRICK, Vice-Président.
R. B. [illegible], Secrétaire et agent d'Etat.

MEDECINS-INSPECTEURS:
J. H. FOLWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M. D.

DIRECTEURS EN LOUISIANE:

James Jackson,	Cornelius Voorhies,
R. V. Merrick,	E. B. Hatch,
Robert Mott,	G. R. Mouton,
Thos. [illegible],	L. A. Wiltz.
R. B. [illegible]	

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'assurance sur la vie, lesquelles ne sont pas forfaites après un [illegible].

LEEDS'S FOUNDRY,

(ESTABLISHED IN 1825.)

Corner of Delord and Fouchee Streets.

We beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, Gin Screws, Gin Gearing, Portable Engines, [illegible], and all kinds of Plantation and Steamboat Work and every description of Machinery for the South.

LEEDS & CO.

TWENTY-FIRST ANNUAL STATEMENT

—OF THE—

Crescent Mutual Insurance Co.

New Orleans, May 25, 1870.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1870:

Fire Premiums for year......	$[illegible] 70	
Marine......	75,157 [illegible]	
River......	217,094 46	
		$[illegible]
Amount earned Premiums......		$[illegible]
Reinsurance and return Premiums......		22,[illegible]
Net earned Premiums......		$[illegible]
Losses paid and estimated as follows:		
Fire......	$40,[illegible]	
Marine......	17,149 73	
River......	76,776 37	
Taxes paid and estimated......	30,[illegible]	
Discount in lieu of scrip, stamps, expenses, interest, old, less discount, etc......	72,[illegible] 94	
		240,877 60
Leaving net profits......		$[illegible]
The Company have the following assets:		
Bills receivable......	$13,[illegible]	
Loans on bonds and mortgage......	105,[illegible]	
		[illegible]
Cash on hand......	115,[illegible] 31	
Loans on pledge of stocks on call equal to cash......	217,[illegible]	
		[illegible]
Real Estate......		[illegible]
Scrip of other Companies......		[illegible]
Consolidated City Bonds......	30,[illegible]	
City Bonds......	[illegible]	
Bank and other Stocks, cost $[illegible]......	111,[illegible]	
		[illegible]
Due for premiums in course of collection......		[illegible]
		$[illegible]

The Company have also suspended Notes, stocks and bonds...... $[illegible] 07
Forfeited scrip...... 9,[illegible]
Less interest on scrip...... 63,[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS,
City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 25th day of May, 1870.

A. SHELLEY,
Second Justice of the Peace,
Parish of Orleans.

The Board of Trustees resolved to pay interest at six Per Cent, in cash on all its outstanding Certificates of scrip, and also to pay in cash the scrip [illegible] to the legal holders or their representatives, after the second Monday in June next.

They have also declared a Scrip Dividend of [illegible] Per Cent on the Net Earned Premiums entitled to participate for the year ending April 30, 1870, for which certificates will be issued on and after the first Monday in August next, free of Government tax.

THOMAS A. ADAMS, President.
C. T. BUDDECKE, Vice President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

TRUSTEES:

Thomas A. Adams,	Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	Samuel B. Newman,
F. H. Foley,	J. J. Gasquet,
A. G. Ober,	A. Thompson,
T. Gibbs,	John Phelps,
A. Elmer Bader,	E. H. Summers.

may 27

Louisiana Mutual Insurance Company,

Sixteenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

Premiums for the year ending 28th February, 1870......		$[illegible]
Viz: Fire Premiums......	$[illegible]	
Marine......	[illegible]	
River......	[illegible]	
Unearned and Return Premiums, Reinsurances and Rebate on Premiums......		[illegible]
Net earned premiums......		[illegible]
Fire Losses......	$[illegible]	
Marine Losses......	[illegible]	
River Losses......	[illegible]	
Taxes......	[illegible]	
Expenses, profit and loss, etc......	[illegible]	
Interest on outstanding Scrip......	[illegible]	[illegible]
Net profit......		$[illegible]

The Company have the following Assets at their market value:

City and other Bonds......	$[illegible]
Bank and other Stocks......	[illegible]
Real Estate......	[illegible]
Scrip of Insurance Companies......	[illegible]
Bills Receivable on Mortgages......	[illegible]
Bills Receivable on Pledges, etc......	[illegible]
Premiums in course of Collection......	[illegible]
Cash on hand and in Europe......	[illegible]
	$[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this [illegible] day of March, 1870.

P. CHS. CUVELLIER, Notary Public.

Six per cent. interest on the outstanding certificates of scrip will be paid to the holders thereof or their legal representatives on and after Monday, 2d May next.

The outstanding certificates of the issue of 1861 will be redeemed, and paid to the holders thereof, or their legal representatives, on and after Monday, 2d May next, from which date all interest will cease.

A dividend of forty per cent. is declared on the net earned premiums entitled to participation, for which certificates will be issued on and after the first day of June next.

By order of the Board of Trustees.

CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.
J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES:

Charles Briggs,	F. Lacourt,
Ant. Carrière,	Frank Williams,
Geo. A. Fosdick,	George Byrne,
E. Brugier,	John Pemberton,
Chas. Lafitte,	Jno. S. Wallis,
F. Ambrose,	George Foster,
Alfred Kearny,	Andrew Stewart,
A. Fréchède,	C. F. Fochier,
Geo. W. Dunbar,	J. Pargoud,
B. F. Stockmeyer,	Rudolph Sieg,
Geo. W. Hynson,	M. F. Given,
Arch'd Montgomery,	W. C. Black,
Henry J. Voss,	Geo. C. Garner,
L. Marqueze,	Geo. H. Hunt,
Chas. Weisner,	Chs. Heard,
A. B. Montgomery,	C. Carrière,
	E. S. Nevers.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS,

104 CANAL STREET.

SIXTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following STATEMENT:

Premiums received during the year ending 31st May, 1870, including unearned premiums of previous year:		
On Fire Risks......	$[illegible]	
On Marine Risks......	[illegible]	
On River Risks......	[illegible]	
Total Premiums......		$[illegible]
Less Unearned Premiums......		[illegible]
Net Earned Premiums 31st May, 1870......		$[illegible]
Losses Paid:		
On Fire Risks......	$[illegible] 73	
On Marine Risks......	[illegible]	
On River Risks......	[illegible]	
Taxes......	[illegible]	
Reinsurance and Return Premiums......	[illegible]	
Deduct Interest, Less expenses......		[illegible]
Profit......		$[illegible]

The Company have the following assets:

Real Estate......	$[illegible]
City Bonds......	[illegible]
Bank and Railroad Stocks......	[illegible]
Notes Secured by Mortgage......	[illegible]
Notes Secured by Pledge......	[illegible]
Bills Receivable......	[illegible]
Premiums in Course of Collection......	[illegible]
State Bonds......	[illegible]
Scrip of other Companies......	[illegible]
Stock of Valette Dry Dock Company......	[illegible]
.. of Levee Steam Cotton Press......	[illegible]
.. of Algiers Dry Dock and Ship-yard Company......	[illegible]
.. of Louisiana Equitable Life Insurance Company......	[illegible]
Mortgage Bonds, Grand Lodge of Louisiana......	[illegible]
Mortgage Bonds, Turners' Association......	[illegible]
.. Odd Fellows' Hall Association......	[illegible]
.. Ice Manufacturing Co......	[illegible]
Judgment on Mortgage Notes......	[illegible]
Cash on Hand......	[illegible]
Total Assets......	$[illegible]
Less:	
Unclaimed Interest and Interest payable July next, on all outstanding Scrips of the Company......	$[illegible]
Issue of Scrips for the years 1869 and 1870 payable in July......	[illegible]
Unearned Premiums on 31st May, 1870......	[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, the 2d of June, 1870.

S. MAGNER,
Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 2d day of June, 1870, it was resolved to declare a Scrip Dividend of FIFTY PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1870, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also to pay on and after the second Monday in July next [illegible], and the per cent. interest on all outstanding Scrip of the Company.

DIRECTORS:

P. Fourchy,	F. Maspero,
D. McCoard,	M. Puig,
P. J. Gember,	F. G. Wiltz,
R. E. Relf,	Jos. Hoy,
D. A. Chaffraix,	Chas. Lafitte,
	J. J. Fernandez.

Dr. Schenck

Advises Consumptives to go to Florida in Winter.

Having for the last thirty-five years devoted my whole time and attention to the study of lung diseases and consumption, I feel that I understand fully the course that ought to be pursued to restore a tolerably bad case of diseased lungs to healthy soundness. The first and most important step is for the patient to avoid taking cold, and the best of all places on this continent for this purpose in winter, is Florida, well down in the State, where the temperature is regular, and not subject to such variations as in more Northern latitudes. Palatka is a point I can recommend. A good hotel is kept there by Peterman. Last winter I saw several persons there whose lungs had been badly diseased, but who, under the healing influence of the climate and my medicines, were getting well.

One hundred miles further down the river is a point which I would prefer to Palatka, as the temperature is more even and the air dry and bracing. Mellonville and Enterprise are located there. I should give a decided preference to Mellonville. It is two miles from river or lake, and it seems almost impossible to take cold there. The tables in Florida might be better, and patients complain at times, but that is a good sign, as it indicates a return of appetite, and when this is the case they generally increase in flesh, and then the lungs must heal.

Jacksonville, Hibernia, Green Cove, and many other places in various parts of Florida, can be safely recommended to consumptives in winter. My reasons for saying so are that patients are less liable to take cold there than where there is a less even temperature, and it is not necessary to say that where a consumptive person exposes himself to frequent colds he is certain to die shortly. Therefore my advice is, go well down into the State out of the reach of prevailing east winds and fogs. Jacksonville, or almost any other of the localities I have named, will benefit those who are troubled with a torpid liver, a disordered stomach, deranged bowels, sore throat or cough, but for those whose lungs are diseased a more southern point is earnestly recommended.

For fifteen years prior to 1869, I was professionally in New York, Boston, Baltimore and Philadelphia every week, where I saw and examined on an average five hundred patients a week. A practice so extensive, embracing every possible phase of lung disease, has enabled me to understand the disease fully, and hence my caution in regard to taking cold. A person may take vast quantities of "Schenck's Pulmonic Syrup, Seaweed Tonic and Mandrake Pills," and yet die if he does not avoid taking cold.

In Florida, nearly everybody is using Schenck's Mandrake Pills, for the climate is more likely to produce bilious habits than more northern latitudes. It is a well established fact that natives of Florida rarely die of consumption, especially those of the southern part. On the other hand, in New England, one third, at least, of the population, die of this terrible disease. In the Middle States it does not prevail so largely; still there are many thousands of cases there. What a large percentage of life would be saved if consumptives were as easily alarmed in regard to taking fresh colds as they are about scarlet fever, smallpox, etc. But they are not. They take what they term a little cold, which they are credulous enough to believe will wear off in a few days. They pay no attention to it, and hence it lays the foundation for another and another still, until the lungs are diseased beyond all hope for cure.

My advice to persons whose lungs are affected even slightly, is to lay in a stock of Schenck's Pulmonic Syrup, Schenck's Seaweed Tonic and Schenck's Mandrake Pills and go to Florida. I recommend these particular medicines because I am thoroughly acquainted with their action. I know that where they are used in strict accordance with my directions they will do the work that is required. This accomplished, nature will do the rest. The physician who prescribes for cold, cough or night sweats, and then advises the patient to walk or ride out every day, will be sure to have a corpse on his hands before long.

My plan is to give my three medicines in accordance with the printed directions, except in some cases where a freer use of the Mandrake Pills is necessary. My object is to give tone to the stomach—to get up a good appetite. It is always a good sign when a patient begins to grow hungry. I have hopes of such. With a relish for food and the gratification of that relish comes good blood, and with it more flesh, which is closely followed by a healing of the lungs. Then the cough loosens and abates, the creeping chills and clammy night sweats no longer prostrate and annoy, and the patient gets well, provided he avoids taking cold.

Now there are many consumptives who have not the means to go to Florida. The question may be asked, is there no hope for such? Certainly there is. My advice to such is, and ever has been, to stay in a warm room during the winter, with a temperature of about seventy degrees, which should be kept regularly at that point, by means of a thermometer. Let such a patient take his exercise within the limits of the room by walking up and down as much as his strength will permit, in order to keep up a healthy circulation of the blood. I have cured thousands by this system, and can do so again. Consumption is as easily cured as any other disease if it is taken in time, and the proper kind of treatment is pursued. The fact stands undisputed on record that Schenck's Pulmonic Syrup, Mandrake Pills and Seaweed Tonic have cured very many of what seemed to be hopeless cases of consumption. Go where you will, you will be almost certain to find some poor consumptive who has been rescued from the very jaws of death by their use.

So far as the Mandrake Pills are concerned, everybody should keep a supply of them on hand. They act on the liver better than calomel, and leave none of its hurtful effects behind. In fact they are excellent in all cases where a purgative medicine is required. If you have partaken too freely of fruit and diarrhoea ensues, a dose of the Mandrakes will cure you. If you are subject to sick headache, take a dose of the Mandrakes and they will relieve you in two hours. If you would obviate the effect of a change of water, or the too free indulgence in fruit, take one of the Mandrakes every night, or every other night, and you may then drink water and eat watermelons, pears, apples, plums, peaches or corn, without the risk of being made sick by them. They will protect those who live in damp situations against chills and fever. Try them. They are perfectly harmless. They can do you good only.

I have abandoned my professional visits to Boston and New York, but continue to see patients at my office, No. 15 N. SIXTH street, Philadelphia, every Saturday, from 9 A. M. to 3 P. M. Those who wish a thorough examination with the Respirometer will be charged five dollars. The Respirometer declares the exact condition of the lungs, and patients can readily learn whether they are curable or not. But I desire it distinctly understood that the value of my medicines depends entirely upon their being taken strictly according to directions.

In conclusion, I will say that when persons take my medicines and their systems are brought into a healthy condition thereby, they are not so liable to take cold, yet no one with diseased lungs can bear a sudden change of atmosphere without the liability of greater or less irritation of the bronchial tubes.

Full directions in all languages accompany my medicines, so explicit and clear that any one can use them without consulting me, and can be bought from any druggist.

J. H. SCHENCK, M. D.,
No. 15 N. SIXTH street, Philadelphia.
nov11 1y eod

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans,

No. 61 CAMP STREET.
NEW ORLEANS, Jan. 19, 1870.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869:

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1869, viz:		
On Fire Risks......	$125,500 46	
On Marine Risks......	60,033 12	
On River Risks......	101,182 06	
	$286,814 22	
Add— Undetermined Risks for 1868...	59,394 00—	$346,[illegible]
Deduct— Undetermined Risks for 1869	$51,511 69	
Return Premiums......	1,632 75—	53,148 73
Net earned Premiums for 1869......		$292,[illegible] 47
Losses paid during same period, viz:		
On Fire Risks......	$60,021 92	
On Marine Risks......	12,[illegible] 87	
On River Risks......	28,[illegible] 90—	$81,[illegible] 97
Taxes......	$55,733 86	
General expenses......	41,379 10	
Discounts on Premiums......	22,721 60	
Reinsurances......	1,321 79	
Interest on scrips......	45,575 92	
Profit and Loss......	20,827 66—	151,[illegible] 14
		$[illegible] 84
Less Discount and Interest account......		62,[illegible] 53— 170,[illegible] 25
Net profit......		$112,[illegible] 38

The Company have the following Assets ESTIMATED AT THE LOWEST MARKET CASH VALUES, viz:

9 Consolidated and Railroad City Bonds......	$[illegible] 00
19 State Bonds......	212,[illegible] 00
3 Bonds of the Grand Lodge of Louisiana......	3,000 00
4 Bonds of the Odd Fellows' Hall Association......	4,000 00
2 Bonds of the New Orleans Turners' Association......	1,[illegible] 00
[illegible] Shares Union Bank of Louisiana......	[illegible]
50 .. Mechanics' and Traders' Bank	2,[illegible] 00
146 .. Louisiana State Bank......	5,[illegible] 00
212 .. Canal and Banking Company	3,[illegible] 00
[illegible] .. New Orleans Gas Light Co....	[illegible]
5 .. Merchants' Bank......	[illegible]
344 .. Citizens' Bank......	[illegible]
60 .. Crescent City Bank......	1,[illegible] 00
Loans on Pledge......	118,[illegible] 46
Loans on Mortgages......	78,[illegible] 00
Bills receivable......	7,014 20
Scrip of other Insurance Companies......	[illegible]
Uncurrent funds......	1,[illegible]
State and City Coupons not collected......	6,[illegible]
Premiums in course of collection......	24,[illegible]
Cash on hand......	34,[illegible] 34
	$[illegible]74,[illegible] 24

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of January, 1870.

A. SHELLEY,
Second Justice of the Peace for the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT. interest on the outstanding Certificates of Profits, also THIRTY-THREE AND A THIRD PER CENT. on the balance of the Scrips of the year 1866, on and after the second Monday of February, 1870. And they have further declared a dividend of EIGHTY PER CENT. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending December 31, 1869, for which Certificates will be issued on and after the 21st day of March next.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.
JOHN G. GAINES, Vice President.

DIRECTORS FOR THE YEAR 1870:

John G. Gaines,	R. J. Hart,
J. C. Richie,	Henry Renshaw,
E. [illegible],	Hugh Wilson,
I. N. Marks,	W. E. Seymour,
Chas. Macready,	Rich'd S. Venables,
Richard Flower,	Thos. Sloo.

NEW ORLEANS DAILY BEE,

DUFOUR & LIMET, Publishers,
Office—No. 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS, NOVEMBER 30.

RATES OF ADVERTISING.

Squares.	1 month.	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Six	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seven	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eight	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nine	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eleven	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Twelve	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fourteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $[illegible] per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING:

Squares.	1 month.	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	9	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	12	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	15	27	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	30	54	75	[illegible]	[illegible]
Fifteen	40	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	70	120	[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee,
WEDNESDAY, Nov. 30, 1870.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship W G Hewes, Bourne, for Galveston and Indianola. C A Whitney & co
Steamer Virginia, Schultze, for Louisville, Master
Ship Jane J Southard, Bishop, for Liverpool. Meeker, Knox & co

ARRIVED YESTERDAY.

Steamship Liberty, Reed, from Baltimore 19th inst, via Havana, to Witherspoon, Moss & co—2d district.
Steamship Ladona, Hovey, from New York to G A Fosdick—2d district.
Ship Ocean Pearl, England, from Cardiff Sept 22d, to E J Forstall & Sons—Point.
Ship China, Weeks, from Liverpool, Oct 4th, to Meeker, Knox & co—Point.
Ship Elizabeth Yeo, Scott, from Cardiff Oct 4th, to E J Forstall & Sons—Point.
Ship Richard, Ryland, from Rio de Janeiro, to Geo Westfeldt—1st district.
Bark Abbie N Franklin, Holbrook, 24 days from Philadelphia, to Thorndike, Norton & co—
Schr Challenger, Woodville, 4 days from Biloxi, to S Olsen—2d district P. T.
Lugger Gen Banks, Sewera, from Donaldsonville to A Sarnia—2d district.
Steamer Louise, Hopkins, from Mobile.

ARRIVALS AT NEW BASIN.

Schr Alberta, fm Wolf River—[illegible] feet lumber.
Schr Cora, fm Jordan River—24,000 feet lumber.
Schr Dixie, from Pascagoula—1200 bbls charcoal.
Schr Hermit No 1, fm Tickfaw—40 cords wood.
Schr Itahange, fm Wolf River—22,000 feet lumber.
Schr S Goecha, fm Bayou Lacombe—30 cords wood.
Schr Elk, fm Tangipahoa—22 cords wood.
Schr Quincy, fm Bland River—36 cords wood.
Schr Augusta, fm Stockton—40,000 feet lumber.
Schr Annetta, fm Stockton—50,000 feet lumber.
Schr Mew, fm Bonfouca—14,000 bricks.
Schr Mary Carolina, fm Mobile Bay—207 bbls rosin.
Schr Garnock, fm Pascagoula—70,000 feet lumber.
Schr Victoria No 1, fm Horn Island—[illegible] bbls sand.
Schr Arcine, from Pearl River—40,000 feet lumber.
Schr Gen Prim, fm Pascagoula—45,000 feet lumber.
Schr Puzzle, fm Pearl River—15 cords wood.
Schr Eagle, from Bland River—7 cords wood 14,000 staves.

ARRIVALS AT OLD BASIN.

Schr Margaret Jane, from Pascagoula—[illegible] bbls charcoal.
Schr Virginia, fm Jordan River—30 cords wood.
Schr Hermit No 2, fm Bonfouca—[illegible] cords wood.
Schr H R Miles, fm Tchefuncta—[illegible] bbls sand.
Schr Martha D, fm Tchefuncta—[illegible] feet lumber 16 cords wood.
Schr A Green, from Tchefuncta—[illegible] cords wood.
Schr Josephine No 2, fm Tchefuncta—[illegible] bbls coal.
Schr Lillie Dunn, fm Bland River—[illegible] cords wood.

— STEAMBOATS —

Sunday, Kay, from Grand Ecore.
Wade Hampton, Libano, from Fort Adams.
Bradish Johnson, Bassett, from Lower Coast.
La Belle, Dugas, from Donaldsonville.
Marcella, Sherman, from Yazoo City.
Trenton, Sinnott, from Coushatta.
Arkansas, Shaw, from Arkansas River.
Travis Wright, Smith, from Caroline Bluffs.
Alone, May and barges, from Red River Ldg.

TOWBOAT REGISTER.

Towboat J N Kellogg, Townsend, from SW Pass with 4 barges.
The towboat Rio Grande, McLellan, from the Passes—Towed down and to sea 28th inst., ship Fabiola, bark Daniel Draper, Solomon, Pedro Antonio and schr Henrietta—brought up ships China and Ocean Pearl and schr Challenger.
The towboat Calhoun, Brown, from the Passes—Towed down and to sea 28th inst., ship Ithaca, bark Guipuzcoano and brig Tomas—brought up ships Elizabeth Yeo and Richard Ryland, and bark Abbie N Franklin.

BELOW COMING UP.

Ship Missouri, Lang, from London, Sept 28th, to Keeker, Knox & co—
Ship Delft Haven, Freese, 22 days from Port de France, in ballast, to master—
Ship Rockferton Castle, Guthrie, 10 days from Guadaloupe, in ballast, to master—
Brig Trinidad, Del Mayo, 17 days from Trinidad, in ballast to Avendano Bros—
Brig F Pirandello, Tedaro, 9 days from Havana, in ballast, to A R Cochran—
Schr Brazos, Lowe, 19 days from Boston Island, to B Trasontana—
Schr G Lanata, Romano, 10 days from Matamoras, to A Lanata—

EXPORTS.

INDIANOLA AND GALVESTON—Per steamship W G Hewes—For Indianola—[illegible] bbls flour [illegible] do sugar—[illegible] sks coffee [illegible] pkgs mdse. For Galveston—[illegible] bbls flour [illegible] bbls potatoes [illegible] bbls whisky [illegible] bbls molasses [illegible] bbls sugar [illegible] sks coffee [illegible] pkgs mdse.
LOUISVILLE—Per steamer Virginia—[illegible] bales cotton [illegible] sks coffee.
LIVERPOOL—Per ship Jane J Southard—[illegible] bales cotton [illegible] sks staves.

IMPORTS.

NEW YORK—Per steamship Ladona—Assorted mdse.
CARDIFF—Per ship Ocean Pearl—[illegible] tons railroad iron.
LIVERPOOL—Per ship China—[illegible] crates earthenware [illegible].
[illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

GRAND ECORE—Per steamer Sunday—[illegible] bales cotton [illegible].
[illegible]

FORT ADAMS—Per steamer Wade Hampton—[illegible] bales cotton to Meyer, Deutsch & Weis—[illegible].
[illegible]

LOWER COAST—Per steamer Bradish Johnson—[illegible] hhds sugar [illegible] bbls molasses [illegible].
[illegible]

DONALDSONVILLE—Per steamer La Belle—[illegible] hhds sugar [illegible].
[illegible]

YAZOO CITY—Per steamer Marcella—[illegible] bales cotton [illegible].
[illegible]

COLUMBIA—Per steamer Trenton—[illegible] bales cotton to Meyer, Deutsch & Weis—[illegible].
[illegible]

ARKANSAS RIVER—Per steamer Arkansas—[illegible] bales cotton [illegible].
[illegible]

CAROLINA BLUFFS—Per steamer Travis Wright—[illegible] bales cotton [illegible].
[illegible]

RED RIVER LANDING—Per steamer Alone—May—7000 sks cotton seed [illegible].
DONALDSONVILLE—Per lugger Gen Banks—[illegible] green hides tallow and sundries to A. Sarnia—sundries to order.

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R.

Nov 29—[illegible] bales cotton [illegible].
[illegible]

[illegible] Flour—[illegible] Liberty, from Baltimore [illegible].
[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.

Nov 29—[illegible] bbls sugar [illegible].
[illegible]

PASSENGERS.

List of passengers per steamship Liberty, from Havana:

G Book van Lessen, James Lynch, J Otteson, D G Schneider, Jos'e Bens, Pierre Chano, F W Perkins, Jose Vidal, [illegible], Margaret Walden.

LIST OF VESSELS

NOVEMBER 30, 1870.

Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK.

Brig Mattena, Jacobs.......... sld Nov 8
Brig H M Rowley, Rowley.......... sld Nov 10
Schr Thos H Baxter, Fischer.......... cld Nov 15
Schr U A Atwood, Newcomb.......... cld Nov 10

BOSTON.

Bark Anna Lyons, Kemp.......... sld Nov 12
Bark Woodside, Edwards.......... sld Nov 8
Brig J A Devereux, Clark.......... sld Nov 17

BALTIMORE.

Steamship Liberty, Reed.......... sailed Nov 19

LIVERPOOL.

Steamship Crescent City, Williams.......... sld Nov 24
Ship Harvest Home, German.......... ldg Nov 5
Ship Maggie, Hughes.......... cld Oct 28
Ship May Queen, Ross.......... sld Nov 1
Ship Beethoven, —.......... ldg Oct 25
Ship Frigo, Bentley.......... ldg Oct 29
Ship Emily Augusta, Walters.......... sld Nov 5
Ship Bellevue, Crowell.......... sld Oct 5
Ship Pericles, Brew.......... ldg Sept 28
Ship Eurydice, Lowther.......... sld Oct 24
Ship Tippoo, Hall.......... ldg Sept 2
Ship Fleetwing, West.......... sld Sept 29
Ship Ellen Southard, Morse.......... sld Sept 22
Ship Alhambra, Chisam.......... sld Oct 9
Ship John Parker, Scotten.......... ldg Oct 13
Ship Guardian, Wallis.......... sld Oct 28
Bark Agnes, Hirtes.......... sld Oct 29
Bark Maggie Hammond, Scott.......... sld Oct 20
Bark Spearman, Nelson.......... ldg Oct 18
Bark Villa Vera, Cattero.......... ldg Sept 1

LONDON.

Ship Moss Rose, Smith.......... sld Nov 6
Ship Callisco, Dobler.......... sld Nov 5
Ship Mountaineer, Henderson.......... sld Oct 13

NEWPORT, WALES.

Ship Lebanon, Lane.......... sld Oct 1[illegible]
Ship C H Southard, Woodworth.......... sld Oct 12
Ship London, Greene.......... sld Oct 26

BRISTOL, ENG

Ship Constance, Lord.......... ldg Oct 19
Ship Palmyra, Martin.......... ldg Oct
Ship Ocean Pearl, England.......... ldg Aug 30
Ship Twilight, Gates.......... ldg Oct 8
Bark Albion, Whitear.......... sld Nov 8

PENARTH.

Ship Royal Charter, Murphy.......... sld Nov 1

NEWCASTLE.

Bark Maggie Chapman, Rutherford.......... ldg Oct 18

SUNDERLAND.

Ship Magnolia, Thomson.......... ldg Oct 6

GREENOCK.

Ship Margaret Pollock, Mitchell.......... sld Oct [illegible]
Ship Kendal Castle, Hildreth.......... sld Oct 8

CARDIFF.

Ship La Gloire, Reed.......... sld Nov 4
Ship Royal Charter, Murphy.......... sld Oct 22
Ship Ida Lilly, Otis.......... ldg Sept 22
Ship Nova Scotian, Hatfield.......... sld Sept 28
Ship Mayflower, Hall.......... sld Oct 11
Ship Julia, Munroe.......... sld Oct 22
Ship Wentworth, Brett.......... sld Aug 1
Ship Peabody, Sandford.......... ldg Oct 11
Bark Isaac Lincoln, Merriman.......... sld Oct 3
Bark Glenmallock, Shore.......... sld Nov 4

BREMEN.

Ship Helene, Bunthen.......... ldg Oct 27
Ship Hermine, Wilms.......... sld Oct 21
Ship Constantia, Rohlfsdorf.......... ldg Oct 8

BREMERHAVEN.

Ship Oriental, Jarvis.......... sld Oct 24
Ship Robert Godfrey, Taylor.......... sld Oct 24

NOTICE TO THE STOCKHOLDERS —OF THE—

New Orleans Canal and Banking Company.

The Stockholders of the New Orleans Canal and Banking Company are hereby notified that in pursuance of a resolution of the Board of Directors, adopted November 2, 1870, a meeting of the stockholders of the said corporation will be held at the office of the said corporation, at the corner of Camp and Gravier streets, in the First District of the city of New Orleans, in the State of Louisiana, on the 5th of December, 1870, between 9 o'clock A. M. and 3 o'clock P. M., and be adjourned from day to day, until the expiration of thirty-one days [illegible] and legal holidays excepted, until the 5th day of July, 1871, inclusive, to take into consideration and decide:

1. Whether or not they accept the benefit and provisions of an act of the Legislature of Louisiana, approved March 16, 1870, entitled "An act extending the charter of the New Orleans Canal and Banking Company, and the duration thereof for twenty-five years, and authorizing the reduction of its capital stock to a sum of not less than one million of dollars."

2. Whether or not the said capital stock shall be reduced to one million of dollars.

The act above referred to is in the following words and figures, viz:

No. 73.]

AN ACT extending the charter of the New Orleans Canal and Banking Company, and the duration thereof for twenty-five years, and authorizing the reduction of the capital stock to one million of dollars.

Sec. 1. Be it enacted by the Senate and House of Representatives of the State of Louisiana in General Assembly convened, That the charter of the New Orleans Canal and Banking Company, as enacted by the act entitled "An act to incorporate the subscribers to the New Orleans Canal and Banking Company, and for other purposes," approved March 5, 1831, be and the same hereby is extended for the term of twenty-five years, from the thirty first of December, in the year one thousand eight hundred and seventy, and that the capital stock of said company may be hereby reduced to one million of dollars.

That the subscribers to the said company, their successors and assigns, shall be and are hereby created a corporation, by the name of the New Orleans Canal and Banking Company, and by that name shall be and are hereby made capable in law and in equity to sue and be sued, plead and be impleaded, to grant, sell, buy and receive, and to have a common seal, to establish and regulate, and to make, ordain and establish such by-laws and regulations as shall be deemed necessary and convenient, and not being contrary to the Constitution or laws of the United States, or of this State.

Sec. 2. Be it further enacted, etc., That it shall be lawful for the New Orleans Canal and Banking Company, by resolution of its board of directors, to reduce the capital stock of said company, after the [illegible] by a vote of the majority of the stockholders at any meeting of stockholders to be called according to law, or by any general meeting called for this purpose, to effect the reduction, and [illegible] the expediency of such reduction.

Sec. 3. Be it further enacted, etc., That nothing in this act contained shall be construed, so as to extend, or grant, to the said Canal and Banking Company, any other than the banking privileges, as contained in the original charter and its amendments, and its rights under existing laws to charge eight per cent. per annum interest on discounts, and on its loans or discounts.

Sec. 4. Be it further enacted, etc., That the capital stock of said New Orleans Canal and Banking Company shall be liable and subject to taxation at the same rate as other personal property under the laws of the State.

(Signed) MORTIMER CARR,
Speaker of the House of Representatives.
(Signed) OSCAR J. DUNN,
Lieut. Governor and President of the Senate.
Approved March 16, 1870.
(Signed) H. C. WARMOTH,
Governor of the State of Louisiana.

A true copy:
GEO. E. BOVEE, Secretary of State.
By order of the President and Directors.
nov 1st J. M. JUMONVILLE, Cashier.

New Orleans Mutual Insurance Company,

CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

EIGHTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

Premiums during the year ending 31st December, 1869:		
On Fire Risks......	$318,344 09	
On Marine Risks......	35,[illegible] 57	
On River Risks......	35,[illegible] 38	
Total premiums......		$[illegible] 04
Less premiums not earned Dec 31st, 1869......	$[illegible] 00	
Less return premiums......	7,[illegible] 13—	[illegible]
Net earned premiums......		[illegible]
Less losses on Fire......	$[illegible]	
Less losses on Marine......	[illegible]	
Less losses on River......	11,[illegible]	
Taxes and Licenses......	[illegible]	
Re-insurance......	[illegible]	
General expenses, profit and loss interest account......	[illegible]	
Interest on outstanding scrips......	[illegible]	[illegible]
Profits......		$[illegible]

The Company have the following assets:

Real estate......	73,[illegible] 77
Bills Receivable for premiums......	[illegible]
Bills secured by first mortgages and pledges......	[illegible]
Premiums in course of collection......	[illegible]
Cash on hand......	[illegible]
BONDS AND STOCKS.	
City Consolidated and Railroad Bonds......	[illegible]
N. O. Gas Light Co. Stock......	[illegible]
City R. R. Company Stock......	[illegible]
Merchants' Bank Stock......	1,[illegible] 00
Valette Dry Dock Co. Stock......	13,[illegible] 00
Opera House Stock......	[illegible]
New Orleans and White River Packet Co......	[illegible]
Scrips of Mutual Insurance Co......	37,[illegible]
Merchants' Exchange Company......	1,[illegible] 00
New Orleans Lightering and Wrecking Company......	[illegible]
Cost price......	$[illegible]
DEDUCT:	
Merchants' Exchange Co. Stock......	$[illegible] 00
N. O. Lightering and Wrecking Company......	[illegible] 00
Depreciation of the above Bonds, Stocks and Scrips......	[illegible]
Cash market value of assets......	$[illegible]

LIABILITIES:

Scrips for the year [illegible]......	[illegible]
Scrips for the year [illegible]......	[illegible]
Scrips for the year [illegible]......	[illegible]
Scrips for the year [illegible]......	[illegible]
Scrips for the year [illegible]......	[illegible]
Scrips for the year [illegible]......	[illegible]
Scrips for the year [illegible]......	[illegible]
Unclaimed interest on Scrips......	[illegible]
Interest on outstanding Scrips......	[illegible]
Reserved for unsettled losses......	[illegible]
Reserved for doubtful claims......	[illegible]
Contingent fund over and above......	[illegible]

The above statement is true and correct transcript from the books.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 10th day of January, 1870.

W. J. CASTELL,
Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 10th day of January, 1870, it was resolved to declare a scrip dividend of [illegible] per cent. on the net earned premiums [illegible] for the year ending 31st December, 1869, for which certificates will be issued on and after the [illegible] day of March next.

It was also resolved to pay the [illegible] cent. interest on all outstanding scrips [illegible] per cent., in cash, to the holders thereof, on and after the [illegible] day of [illegible].

DIRECTORS:

[illegible]